

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Février 2024  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20240213-003092-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

-----

AS/CR

N° 003092

Direction Affaires  
Culturelles - Mise à  
disposition gracieuse  
des locaux au profit  
de l'association vélo  
théâtre pour une  
durée de dix ans

Affiché le :

Le Mardi 06 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS** : M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé que par délibération n° 003070 du 12 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la reconduction pour une période 1 an à signer le bail pour la mise à disposition à titre gracieux des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre.

Par délibération n° 001569 du 2 juillet 2013 le bail en question avait été approuvé pour une durée de dix ans.

Par ailleurs par délibération n° 002767 du 20 octobre 2021 le conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectif entre l'État, le Département du Vaucluse, la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon, la Ville d'Apt et l'Association Vélo Théâtre pour une durée de quatre ans sur la période 2021-2024.

La reconduction du bail sur une période couvrant le seul exercice 2024 avait pour vocation de faire coïncider son échéance avec celle de la convention d'objectif.

Par ailleurs, la disposition envisagée tenait compte des incertitudes générées par le mauvais état de la toiture de la Pépinière et par la complexité de planifier des travaux alors que des occupants travaillent dans les locaux.

**Considérant**, que par courrier du 11 décembre 2023 le Président de l'Association Vélo Théâtre a souligné ne pas être en mesure de signer un bail pour une durée d'une seule année pour les raisons suivantes :

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20240213-0030219

Date de télétransmission : 13/02/2024

Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les opérations menées par l'association se déroulent, en grande partie, sur du temps

- Les conventions qui lient l'association avec la collectivité et les autres partenaires institutionnels ont généralement une durée de trois ou quatre ans.
- Le développement de projets avec des partenaires du territoire (communes, conservatoire, collège, lycée,...) nécessitent une continuité sur plusieurs années.
- L'accompagnement d'équipes artistiques au Vélo Théâtre doit se faire avec anticipation, les compagnies accueillies en résidence de création ayant besoin d'avoir une bonne visibilité pour garantir le montage de leurs productions.

Il est demandé au conseil de tenir compte des observations qui ont été portées à sa connaissance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

**Prends acte**, des arguments mis en avant par l'Association Vélo Théâtre.

**Autorise**, Madame le Maire à signer le bail pour la mise à disposition à titre gracieux et sur une période dix ans des locaux au profit de l'Association Vélo Théâtre.

**Dit**, que les interventions envisagées sur la toiture de la pépinière feront l'objet d'une concertation appuyée entre les services municipaux et l'Association Vélo Théâtre afin de rendre les conditions des travaux les plus simples possibles.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Monsieur Frédéric SACCO



LE MAIRE  
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

